

## Appel à projets 2026

### Emergence, Transversalité et International – ETI 2026

#### Contexte et objectifs

Dans le cadre de sa politique de soutien à la Recherche, Toulouse INP lance l'Appel à projets Emergence, Transversalité et International (ETI) pour l'année 2026. En lien avec la stratégie de l'établissement, cet appel à projets s'articule autour de quatre volets :

1. Soutien aux nouveaux recrutés de Toulouse INP
2. Emergence de nouvelles collaborations internationales
3. Développement de nouveaux projets de recherche
4. Montage de projets structurants

Les projets devront s'inscrire dans l'un des quatre axes stratégiques de l'établissement présentés au COOPER et en Commission recherche en 2025 :

- *Environnement, ressources et transitions durables*
- *Données, modélisation et systèmes complexes*
- *Industries et mobilités soutenables*
- *Santé globale et ingénierie du vivant*

L'objectif de cet appel à projets vise également à créer et renforcer les liens entre les laboratoires ayant pour tutelle Toulouse INP, et de favoriser le développement d'axes transversaux.

#### 1. Soutien aux nouveaux recrutés de Toulouse INP

**Concerne les Nouveaux MCF ou nouveaux Pr issus d'un recrutement externe - (3 premières années à Toulouse INP)**

Ces projets ont pour objectif de permettre aux nouveaux recrutés de Toulouse INP de développer leur thématique de recherche et d'obtenir des résultats préliminaires nécessaires pour de futurs projets. **Chaque nouveau recruté ne pourra en bénéficier qu'une fois.**

Ces demandes peuvent notamment comprendre :

- des mobilités entrantes et/ou sortantes (durée d'une à deux semaines) et permettant aux porteurs de développer leur réseau ;
- des dépenses de fonctionnement (consommables, petit matériel, prestations...);
- des financements de stagiaires (montant de 4000€ pour un stagiaire de 6 mois en M2) ;
- Des frais d'inscriptions à des colloques

## 2. *Emergence de nouvelles collaborations de recherche académiques internationales*

Ces projets seront centrés sur des collaborations internationales (entrantes ou sortantes), avec pour objectif le montage de projets communs, de thèses en cotutelle ... avec le monde académique.

Il sera nécessaire de préciser, dans le cas de mobilités entrantes, si le chercheur invité réalisera des enseignements (volume horaire) dans le cadre de sa mobilité. Par ailleurs, un cadre contractuel 'convention d'accueil' sera à mettre en place pour toute mobilité entrante en lien avec la DRIP.

Ces demandes peuvent notamment comprendre :

- des mobilités entrantes et/ou sortantes (durée d'une à deux semaines) et permettant aux porteurs de développer leur réseau ; (frais de séjours et trajets)

Ces demandes devront préciser l'existence ou non d'un accord (MoU) entre Toulouse INP et l'établissement partenaire (se renseigner auprès de l'école de rattachement ou des RI de Toulouse INP).

Une attention particulière sera portée aux projets en lien avec un des partenaires de l'Alliance européenne Universeh (<https://universeh.eu/>) et devra être clairement mis en évidence dans la demande.

## 3. *Développement de nouveaux projets de recherche :*

Cette thématique cible particulièrement deux sortes de projets :

- **Collaborations entre plusieurs équipes ou laboratoires.** Le soutien à ce type de projet favorise le rapprochement entre des équipes d'un même ou de différents laboratoires.
- **Développement d'une nouvelle thématique,** axe de recherche ou nouveau domaine d'application

Ces demandes peuvent notamment comprendre :

- des dépenses de fonctionnement (consommables, petit matériel, ...) pour les expérimentations
- des prestations, sous-traitance
- des financements de stagiaires (montant de 4000€ pour un stagiaire de 6 mois en M2)
- des équipements

Si les demandes concernent des projets liés à la **fédération FERMAT** ou **l'Institut de Chimie de Toulouse** (ICT), le document devra être accompagné d'un courrier de la direction de la fédération.

## 4. *Le montage de projets structurants*

Cette thématique s'adresse aux chercheurs et enseignants-chercheurs souhaitant initier le développement d'un projet structurant de type laboratoires communs, chaires, IUF, projet européen...

Le financement de ces projets pourra inclure :

- des déplacements,
- du fonctionnement,
- des prestations ou sous-traitance

### Conditions d'éligibilité

Le volet 1 de l'appel ETI s'adresse uniquement aux nouveaux MCF ou nouveaux Pr issus d'un recrutement externe. La demande doit avoir lieu pendant l'un de leur trois (3) premières années à Toulouse INP.

Les volets 2, 3 et 4 de l'appel ETI s'adresse à tous personnels Toulouse INP et/ou les personnels menant leurs activités scientifiques dans les unités de recherche dont Toulouse INP est tutelle (ou, à défaut, disposant d'une convention avec l'établissement).

**Un projet déjà financé au titre de l'appel à projets ETI 2025 ne pourra pas être de nouveau soutenu en 2026.**

### Financement

Les projets devront nécessairement être réalisés au cours de l'année 2026. Les crédits seront ouverts sur une ligne budgétaire dédiée (eOTP) dans le laboratoire porteur et devront être engagés exclusivement sur l'exercice 2026. Aucun report sur l'année suivante ni convention de versement vers une autre tutelle ne seront possibles.

Dépenses éligibles : Le financement pourra être utilisé en fonctionnement, y compris en gratification de stages et missions et, si le projet le justifie, en dépenses d'investissement pour de l'équipement. Toutes les dépenses doivent suivre les règles de l'établissement en vigueur, notamment pour les mobilités (cf. règlement intérieur des déplacements et missions).

Les frais d'inscriptions à un colloque ne sont pas des dépenses éligibles.

**Montant maximum alloué par demandes à chaque thématique :**

- Nouveaux recrutés : 6 000 €
- Collaborations internationales : 10 000 €
- Développement de nouveaux projets de recherche : 25 000 €
- Montage de projets structurants : 20 000 €

Il sera nécessaire de préciser l'existence d'un cofinancement soit acquis soit ou si une demande est en cours le cas échéant. La nature du cofinancement est à préciser.

### Critères d'évaluation

Les projets seront évalués avec les critères suivants :

- L'alignement du projet avec l'un des axes stratégiques de l'établissement

- L'effet levier du financement pour le déclenchement d'une initiative originale ou la pérennisation d'un projet déjà ébauché
- Le caractère innovant du projet, sa faisabilité
- L'impact des résultats attendus
- Le classement de la direction du laboratoire

### Engagements

Les porteurs de projets s'engagent, en cas de financement de leur projet, à réaliser en fin de projet un rapport succinct sur l'utilisation du budget accordé ainsi que des résultats du projet en termes d'avancée scientifique et d'impact sur les collaborations en mettant en avant les perspectives de poursuite de leur projet (dépôts de projet ANR par exemple).

### Modalités de dépôt et calendrier

Le formulaire de candidature disponible le 17 Juillet 2025 doit être complété et déposé en ligne en complétant le **formulaire dédié avant le 8 octobre 2025 à midi**.

Les dossiers qui les concernent seront ensuite envoyés aux directeurs de laboratoires pour classement intermédiaire.

Les dossiers seront analysés et évalués par les membres de la **Commission Recherche du 14 Novembre 2025**.

Un retour sera apporté aux porteuses et porteurs fin novembre 2025.

Les projets pourront débuter au 1<sup>er</sup> janvier 2026 au plus tôt et devront être terminés au 31 décembre 2026.